

- CORONAVIRUS -

PROTCOLE SANITAIRE À DESTINATION DES CENTRES D'ÉCRITS ET DES CANDIDATS

Ce protocole ne se substitue pas à la réglementation relative aux ERP ni au plan VIGIPIRATE mais vient, dans le contexte actuel d'urgence sanitaire et, en référence au décret 2020-548 du 11 Mai 2020, s'ajouter à cette réglementation et à ce plan.



I- ARRIVÉE SUR LE SITE DU CENTRE D'ÉCRIT

Masques, gants, gel hydroalcoolique, distanciation



Les candidats doivent prévoir d'apporter au minimum deux masques par journée (cas des masques jetables) ou d'utiliser un masque grand public en tissu.

Au moment de franchir l'entrée du site, les candidats doivent porter un masque et procéder à un nettoyage de leurs mains à l'aide d'une solution hydroalcoolique mise à disposition dans des distributeurs à l'entrée du site.

Ils montrent leur pièce d'identité et leur convocation aux surveillants postés à l'entrée **en les tenant à bout de bras**.

Le contrôle d'identité est réalisé sur tous les candidats qui seront invités à décrocher leur masque d'une des deux oreilles. Le contrôle des sacs est effectué conformément au plan VIGIPIRATE.

Les surveillants ou agents de sécurité, postés au portail d'entrée pour le contrôle d'accès, portent un masque.

Les candidats vulnérables ou en situation de handicap qui se seront signalés préalablement devront pouvoir bénéficier d'un accès prioritaire.

L'attente à l'entrée du site peut générer une file dans laquelle **la distance d'un mètre minimum entre les personnes, matérialisée par un marquage au sol, doit être respectée**.

En prévision de cette file d'attente, il est demandé aux candidats de se présenter **une heure et demi** avant l'heure de début des épreuves dans leur centre d'écrits.

Le cheminement dans le centre d'écrits jusqu'à la salle d'examen se fait, masque sur le visage, en respectant la distance d'un mètre minimum entre les candidats. Des surveillants, placés le long du parcours des candidats jusqu'à leur salle d'examen s'assurent du respect de ces distances entre les candidats.

À l'intérieur du site d'examen, la localisation des lavabos pour le lavage des mains est affichée de manière visible.

Les consignes sanitaires sont affichées et visibles.

II- LA SALLE D'EXAMEN

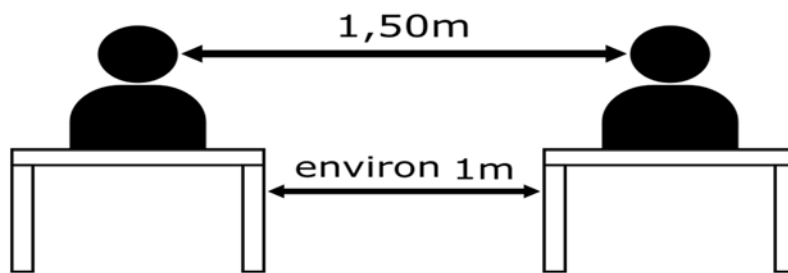
Nettoyage, solution hydroalcoolique, distanciation, masques Aération mais pas de climatisation ni de ventilation



Les tables, chaises, poignées de porte seront nettoyées chaque jour avant le début des épreuves du matin.

La salle aura été aérée pendant au moins 15 minutes avant le début des épreuves du matin. Elle sera à nouveau aérée pendant la même durée entre chaque épreuve et chaque soir après la sortie des candidats.

Les candidats composent sur des tables espacées entre elles de manière à ce qu'un mètre cinquante sépare chaque candidat " nez à nez ".



Il est vivement recommandé (mais il n'est pas imposé) aux candidats de composer avec leur masque, à la fois pour se protéger et pour protéger ceux qui les entourent. Par contre dès qu'ils seront debout, ils devront porter le masque.



Il est fait appel au sens des responsabilités individuelles des candidats.

Tout candidat qui tousse pendant une épreuve sera invité à porter son masque pour terminer l'épreuve s'il est en état de le faire, sinon il sera exclu de l'épreuve.

Il est conseillé au candidat de se munir d'une solution hydroalcoolique leur permettant de se laver les mains à leur convenance pendant les épreuves. Ils sont autorisés à boire et se restaurer légèrement à leur table en veillant à jeter les restes de leur consommation dans un sac poubelle hermétique qu'ils ramèneront chez eux.

Entrée dans la salle d'examen :

- Pour les salles de moins de cinquante candidats, l'entrée dans la salle se fait candidat par candidat.
- Pour les salles de plus de cinquante candidats, les candidats doivent entrer, si possible, par plusieurs entrées en leur donnant les consignes de placement adéquates (ex. : entrée par le fond des candidats placés au fond, entrée par l'avant des candidats placés à l'avant).

La file d'attente dans les couloirs ou espaces intermédiaires est organisée de manière à ce que la distance d'un mètre minimum entre les personnes soit assurée.

Distribution des copies, des brouillons et des sujets

Les copies, brouillons et sujets seront distribués par un surveillant portant un masque et s'étant nettoyé les mains au préalable avec une solution hydroalcoolique.

Vérification d'identité et distribution du QR-Code

Pour les vérifications d'identité le candidat tend sa pièce d'identité et sa convocation (bras tendu) et le surveillant effectue la vérification à un mètre de distance.

Le QR-Code sera déposé par le surveillant sur le coin de la table. Le candidat le récupère pour l'apposer sur la première feuille de sa copie. Le QR-Code ne devra plus être manipulé pour quelque raison que ce soit.

Ramassage des copies

Dépose par le candidat de la copie dans une bannette ou corbeille présentée par un surveillant.

Sortie de la salle d'examen

- Pour les salles de moins de cinquante candidats, les candidats sortent un par un.
- Pour les salles de plus de cinquante candidats, la sortie se fait par rangée.

Dans tous les cas, les candidats doivent porter leur masque pour sortir de la salle. Le cheminement dans le centre d'écrits se fait en respectant toujours la distance minimum d'un mètre entre chaque personne.

Ces consignes valent pour toutes les épreuves.

Le non-respect avéré par un candidat des consignes sanitaires, dûment constaté par un surveillant ou le Chef de centre ou un agent de sécurité pourra entraîner l'exclusion du candidat de l'épreuve concernée

III- LE DÉJEUNER SUR LE SITE D'ÉCRITS

Pas de restauration prévue, distanciation,
Sac plastique fermé pour les déchets et le masque usagé



Les candidats ne pourront bénéficier d'aucune offre de restauration collective sur le site d'écrits et sont invités à apporter leur déjeuner.

La prise du déjeuner dans un espace en extérieur (cour, pelouses ou en dehors du centre d'écrits) est obligatoire, les couloirs et espaces intermédiaires du centre d'écrits étant proscrits.

La distance d'un mètre minimum entre les candidats lors de la pause déjeuner est toujours requise.

Tous les déchets seront conservés par les candidats dans un sac plastique fermé hermétiquement. Il devra contenir le(s) masque(s) usagé(s) remplacé(s) dans la journée et sera emporté par le candidat chez lui à la fin de chaque journée d'épreuves.

IV- UTILISATION DES SANITAIRES

Consignes habituelles de lavage des mains (avant et après utilisation des sanitaires), solution hydroalcoolique

Pas d'utilisation des essuie-mains en textile ni des sèche-mains électriques. Si possible, fermer le robinet avec le coude.

Les sanitaires seront nettoyés plusieurs fois par jour et, en plus du savon, une solution hydroalcoolique en distributeurs pourra y être mise à disposition.

V- DÉPART DU SITE D'ÉCRITS

Distanciation, port du masque jusqu'à la sortie

Le départ des candidats à la fin de chaque journée ou à la sortie du site pour la pause déjeuner se fait dans les mêmes conditions que l'arrivée. Le cheminement des candidats dans le centre d'écrits doit respecter la distance minimale **d'un mètre entre chaque personne**.

Des surveillants, le long du parcours des salles d'examen vers la sortie du centre d'écrits, veillent au respect strict de cette consigne ainsi qu'au port du masque au minimum jusqu'à la sortie du centre d'écrits.



VI- MOYENS DE TRANSPORT POUR ACCÉDER AUX SITES DU CENTRE D'ÉCRITS

Pour se rendre sur les sites des centres d'écrits et en revenir, il est conseillé aux candidats, dans la mesure du possible, **de privilégier un moyen de transport individuel**.

À défaut, en cas d'utilisation des transports en commun, les mesures barrières décrites pour le site du centre d'écrits sont à appliquer (y compris le port du masque et l'utilisation de gel ou solution hydroalcoolique) : **la distanciation est à privilégier**.

Dans la mesure du possible, privilégier un hébergement de proximité (hôtel) pour la durée des épreuves.

RÉCAPITULATIF DES CONSIGNES

POUR LES CANDIDATS

- Prévoir le matin une arrivée 1 h 30 avant le début des épreuves en prévision des files d'attente pour entrer sur le site d'écrits.
- Porter un masque dès l'entrée sur le site d'écrit et si possible sur le trajet vers le site d'écrits et au retour (tester si possible avant les épreuves le travail écrit avec le port d'un masque).
- Prévoir d'apporter au minimum deux masques par journée.
- Pratiquer la distanciation sociale tout au long de la journée (entrée sur le site, pause déjeuner...).
- Prévoir d'apporter son déjeuner et une bouteille d'eau.
- Prévoir d'apporter une petite bouteille de gel ou solution hydroalcoolique pour le nettoyage des mains.
- Conserver les déchets du déjeuner et le(s) masque(s) usagé(s) dans un sac plastique fermé hermétiquement, le rapporter chez soi et le jeter de manière responsable.

POUR LES CHEFS DE CENTRE

- Prévoir une ouverture du site d'écrit 1 h 30 avant l'heure de début de la première épreuve du matin.
- Prévoir un nombre suffisant de surveillants pour le guidage, veiller au lavage des mains à l'entrée du site avec du gel ou une solution hydroalcoolique et faire respecter les distances entre les personnes à l'intérieur du site d'écrit.
- Prévoir le nettoyage complet des salles avant chaque journée d'épreuves, tables, chaises, poignées de porte, interrupteurs et rampes d'escalier compris.
- Dans les sanitaires, supprimer les essuie-mains en textile et les sèche-mains électriques et prévoir un nettoyage complet avant chaque journée d'épreuves et si possible en journée.
- Supprimer la climatisation et la ventilation mais prévoir l'aération des salles d'examen, avant les épreuves, entre les épreuves et après les épreuves.
- Veiller à la distribution des masques (au minimum 1 masque par demi-journée) pour tous les surveillants et intervenants sur le site des épreuves et au bon respect du port du masque.

Le Chef de centre et/ou le Responsable du centre veilleront à ce que tous les surveillants reçoivent et appliquent les conditions sanitaires décrites dans ce protocole.